



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides pour le développement de la vie associative

Question écrite n° 29934

Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les mesures d'aide et de développement de la vie associative. La crise sanitaire à laquelle la France fait face a réveillé les consciences citoyennes qui se sont interrogées sur la façon dont la société française vit et s'organise. Pendant que le pays était confiné et les Français éloignés les uns des autres, de nombreuses femmes et hommes ont maintenu un lien de solidarité par leurs actions bénévoles. Cela a été rendu possible grâce à un réseau associatif largement implanté sur les territoires mais aussi par l'engagement spontané de milliers de citoyens qui ont su faire preuve d'ingéniosité pour faire vivre l'entraide. Le Gouvernement a lancé la plateforme « Je veux aider » pour mettre en relation les bénévoles et les organisations, associations, ONG et collectivités mobilisées. Cette initiative vertueuse envoie un message positif : remplaçons-le « je » par le « nous ». On ne peut envisager un avenir meilleur et plus durable sans remettre l'humain au cœur des politiques. Comme tous les secteurs, la vie associative a été durement éprouvée par la crise que la France vit pour un temps incertain, alors que les besoins eux ont été décuplés. Selon une étude « Le Mouvement associatif », le manque à gagner sur la période allant de mi-mars à mi-mai 2020 pour les associations serait de l'ordre de 1,4 milliards d'euros entre la fermeture des boutiques solidaires, l'annulation des événements caritatifs ou encore l'amoindrissement des dons et collectes. Il s'agit d'un coup dur supplémentaire pour des structures aux modèles économiques déjà fragiles d'autant, qu'après le départ massif des bénévoles âgés devant se protéger du virus, les associations sont désormais confrontées aux départs de leurs nouveaux bénévoles, qui reprennent le travail avec le déconfinement. Il y a ici un enjeu important pour conserver sur le long terme ceux qui s'étaient spontanément engagés. Le compte d'engagement citoyen qui permet, tout au long de la vie, la validation d'activités citoyennes susceptibles d'offrir des heures de formation supplémentaires dans le compte personnel de formation est à n'en pas douter absolument nécessaire pour valoriser les compétences et expériences acquises grâce au bénévolat. Les synergies qui ont pu naître utilement entre la société civile, le monde associatif, les entreprises, les collectivités et l'État pour répondre à l'urgence doivent pouvoir servir d'exemple pour la société de demain. Cette prise de conscience qu'un travail coordonné des acteurs sur le terrain a un impact durable plus important, répond à l'objectif de développement durable (ODD) n° 17 visant à nouer des partenariats pour la réalisation d'objectifs communs. Dès lors, elle souhaiterait connaître les dispositifs prévus pour permettre aux associations de faire face à la crise et ceux prévus pour pérenniser les synergies en faveur d'une société de l'engagement.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Provendier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29934

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3749

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)